

L'aide juridique est divisée en 2 régimes :

Aide juridique de 1^{ère} ligne

Elle permet d'obtenir des renseignements pratiques, des informations juridiques ou une orientation vers une instance ou une organisation spécialisée. Quels que soient les revenus de la personne, ce 1^{er} conseil est **totalelement gratuit**.

Aide juridique de 2^{ième} ligne

Elle consiste en l'assistance d'un **avocat** pour défendre et respecter vos droits et pour faciliter des démarches telles que la rédaction de courriers juridiques ou la médiation. Cette aide est :

totalelement gratuite pour tout mineur d'age et pour les personnes dont les revenus mensuels nets sont inférieurs à :

- 795 € pour une personne isolée,
- 1.022 € + 123,90 € par personne à charge pour un ménage.

partiellement gratuite, (une intervention financière modérée) pour les personnes dont les revenus mensuels net se situent entre :

- 795 € et 1.022 € pour une personne isolée,
- 1.022 € et 1.247 € + 128,90 € par personne à charge pour un ménage ou une personne isolée avec personne à charge.

3 documents à apporter :

Composition de ménage, preuve de revenus et avertissement extrait de rôle.

Pour plus d'informations,

Contactez-nous!

Nos permanences:

Sociales et juridiques

Mercredi de 14h à 16h
Vendredi de 11h à 13h

Recherche Logement

Mardi de 14h à 16h
Jeudi de 10h à 12h

ADIL

(Allocation, Déménagement, Installation, Loyer)

Mardi de 14h à 16h

Logement Social

Garantie locative

Vendredi de 14h à 16h

L'Union des Locataires de Saint-Gilles est une association agréée et subventionnée par la Région de Bruxelles-Capitale,

*Fiche réalisée en septembre 2007
Seconde édition: avril 2008*

UNION DES LOCATAIRES
DE SAINT-GILLES *asbl*

HUURDERSUNIE SINT-GILLIS *vzw*

L'aide juridique



Rue Berckmans 131
1060 Bruxelles
Tél/Fax: 02 538 70 34

ulsaintgilles@yahoo.fr

<http://ulsaintgilles.canalblog.com/>

Où trouver un avocat inscrit sur la liste des volontaires à l'aide juridique ?

Anderlecht - 1070 - Bruxelles
Pavillon du Parc du Busselenberg
rue du Busselenberg
mercredi de 13h30 à 15h

Auderghem - 1160 - Bruxelles
1786, chaussée de Wavre
2ème et 4ème mercredi de 14h à 15h

Berchem Ste Agathe - 1082 - Bruxelles
23, avenue du Roi Albert
jeudi de 16h à 18h

Etterbeek - 1040 - Bruxelles
115, avenue d'Audergem
jeudi de 15h30 à 17h30

Forest - 1190 - Bruxelles
296, chaussée d'Alseberg
2ème et 4ème jeudi de 11h à 12h

Ixelles - 1050 - Bruxelles
28, rue A. Dewitte
vendredi de 12h à 13h

Bruxelles - 1000 - Bruxelles
19, rue des Quatre Bras
Tél : 02 508 66 57
lundi au vendredi de 9h à 11h
et chaque lundi, mardi et jeudi de 14h à 16h

Jette - 1090 - Bruxelles
11, place Cardinal Mercier
2ème et 4ème mardi de 11h à 12h

Koekelberg - 1081 - Bruxelles
35, rue Herkoliers
jeudi de 17h à 19h

Laeken - 1020 - Bruxelles
89, rue Fransma
1er et 3ème mercredi de 17h30 à 18h30

Molenbeek - 1080 - Bruxelles
7, rue du Niveau
vendredi de 10h30 à 12h30

Saint-Gilles - 1060 - Bruxelles
71, rue Vanderschrick
Lundi de 14h à 16h
Mardi, mercredi, jeudi de 9h à 11h
02 542 62 40

1, place Dillens (Maison de Justice)
Lundi de 12h à 14h
02 535 92 11

Saint-Josse - 1030 - Bruxelles
112, rue de Liedekerke
1er et 3ème et 5ème mardi de 17h à 18h

Schaerbeek - 1030 - Bruxelles
2, rue Brichaut
2ème et 4ème lundi de 13h30 à 14h30

Uccle - 1180 - Bruxelles
26, parvis St-Pierre
2ème et 4ème lundi de 14h à 15h

Watermael Boisfort - 1170 - Bruxelles
1, place Antoine Gilson
jeudi de 17h à 19h

Woluwé St-Lambert - 1200 - Bruxelles
2, avenue Paul Hymans
1er mercredi de 14h à 16h

Woluwe St -Pierre - 1150 - Bruxelles
100, avenue du Haras
1er et 3ème mercredi de 13h 30 à 15h30